



Séance du 22 juillet 2024

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 15 juillet 2024

Date d'affichage : 30 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-deux juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – P. PARISOT – G. SALVI – C. LAMBOLEY – V. TRARI-MEDJAOUI – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLOIN – M. FAIVRE – A. IPPONICH

Pouvoirs : Y. TESTON donne pouvoir à T. SEGUIN – S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE – M. HEQUET donne pouvoir à A. IPPONICH

Excusé : D. RANOUX

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – S. LAMBERT – Q. COUVREUR – P.E. PHEULPIN

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2024/07/58

Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un ouvrage d'art à l'entrée d'Eboulet

Madame le Maire rappelle qu'une mission ponctuelle pour le diagnostic des ouvrages d'art communaux a été confiée à Ingénierie70 par délibération 2023/04/41 du 06 avril 2023.

Madame le Maire propose de passer cette opération en maîtrise d'œuvre afin d'être accompagnée dans un premier temps sur la réhabilitation de l'ouvrage d'art à l'entrée d'Eboulet.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé, à la majorité avec 3 ABSTENTIONS (Mme HOTTINGER, M. KIFFER et Mme TETOT procuration à M. KIFFER) et 19 POUR décide :

- de classer sans suite la convention PON23 018 signée le 28 avril 2023,
 - d'approuver la convention de maîtrise d'œuvre référencée MOE24 035, intitulée « réhabilitation d'un ouvrage d'art à l'entrée d'Eboulet » et annexée à la présente délibération,
 - d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence départementale Ingénierie70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération.
-
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
 - Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

